

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

06

Votants

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE 08

- 8 DEC. 2022

COURRIER ARRIVÉ

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi quatre novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 28 octobre 2022, n'a pas pu délibérer valablement en raison de l'absence de quorum. Il a été à nouveau convoqué, le même jour, soit le 28 octobre 2022, avec le même ordre du jour, et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – MM Jérôme BOUCHET, Martial VIOLLET, Maire-Adjoint – Mmes Véronique DAVID, Catherine INGRES et M. Daniel RODRIGUES, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM Olivier COTTRAY, Carl DEVOUASSOUX, Franck MAINARDIS (procuration à Véronique DAVID), William PEACOCKE (procuration à Jérôme BOUCHET), Justine PERRAUT, Isabelle PETITJEAN, Alexis TRAPPIER

ABSENTE : Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Daniel RODRIGUES

69/2022

Objet : Travaux de restauration des intérieurs et extérieurs adjacents de l'église Saint-Loup – lancement de la consultation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans la continuité des travaux de restauration de la toiture de l'église, le projet pour les travaux de rénovation des intérieurs et des abords attenants à l'église a été lancé.

La SARL ALEP, architecte et maître d'œuvre de l'opération finalise le dossier de consultation des entreprises qui sera disponible fin 2022.

La Commune fera ensuite appel au service marchés et commande publique de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc pour la procédure de consultation des entreprises en collaboration avec l'agent en charge de la comptabilité de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le lancement de la procédure de consultation des entreprises pour les travaux relatifs à la restauration des intérieurs de l'église Saint-Loup à compter du mois de décembre 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Bonneville le
02/12/2022
et de sa publication le 02/12/2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

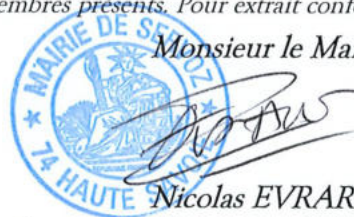
Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,



Daniel RODRIGUES.

Monsieur le Maire,



Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.